



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, 1^{er} mai 2023

Manifestation du 1^{er} mai à Bordeaux : utilisation de drones autorisée par le Tribunal administratif

Le Tribunal administratif de Bordeaux a rejeté ce matin la requête déposée par l'association de la défense des libertés constitutionnelles et le syndicat des avocats de France, requête soutenue par le syndicat de la magistrature, demandant la suspension de l'exécution de l'arrêté pris par le préfet de la Gironde, le 28 avril 2023.

L'utilisation de drones par la direction départementale de la sécurité publique est donc autorisée ce jour à Bordeaux pour sécuriser le parcours et garantir le meilleur déroulement possible de la manifestation en cours.

Le préfet de la Gironde, Etienne GUYOT, salue cette décision de justice.